

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 16 NOVEMBRE 2021

Après avoir vérifié le quorum le Proviseur ouvre le Conseil à 17h33. Il félicite les membres élus et les remercie pour leur engagement au service de la communauté.

Il présente le Consul Général et l'Attaché de Coopération Educative et les remercie pour leur présence.

Il excuse le retard du Conseiller Culturel qui rejoindra la séance quelques minutes après son ouverture.

Enfin, il excuse Monsieur Burlotte, élu des Français de l'étranger.

1/ Fonctionnement du conseil d'établissement

1.1 Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Sandrine Rey, Conseillère Principale d'Education, est désignée secrétaire de séance. MM Etlicher et Cattin, représentants des parents d'élèves, sont désignés secrétaires-adjoints.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Le Proviseur rappelle ensuite l'ordre du jour et le propose à l'adoption.

1. Fonctionnement du Conseil d'Etablissement

- 1.1 Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du PV de la dernière séance du conseil d'établissement
- 1.4 Adoption du règlement intérieur du CE
- 1.5 Installation des instances

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- 2.1 Bilan de la rentrée 2021 (Effectifs, postes, examens / Point sur la situation sanitaire)
- 2.2 Présentation du plan local d'évaluation
- 2.3 Présentation de la charte informatique et de la fiche de collecte des données (RGPD)
- 2.4 Programme des actions santé et citoyenneté
- 2.5 Programme d'éducation à l'orientation
- 2.6 Projet d'ouverture de l'enseignement facultatif langues et cultures européennes (anglais)
- 2.7 Voyages scolaires

3. Fonctionnement administratif et financier

- 3.1 Modification du calendrier scolaire 2021/2022 (journée du 07 mars)
- 3.2 Carte des emplois résidents et expatriés
- 3.3 Budget rectificatif N°2
- 3.4 Politique salariale 2022 pour les personnels de droit local
- 3.5 Budget 2022
- 3.6 Contrats et conventions
- 3.7 Immobilier

4. Questions diverses

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 01/2021-2022

1.3. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

L'ordre du jour étant adopté, le Proviseur demande s'il y a des remarques concernant le PV de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

1.4 Règlement intérieur du Conseil d'Etablissement

Le Proviseur aborde ensuite le règlement intérieur du Conseil d'Etablissement en insistant sur les points concernant la confidentialité, la durée d'une séance qui ne peut excéder 2h30 et les questions diverses qui doivent être déposées 48 heures à l'avance et rester en nombre contenu étant donné le nombre important d'instances et de lieux de concertation possibles au Lycée Français de Moscou.

Il informe les membres du CE que ce règlement connaît une modification dans la mesure où la dernière circulaire de l'AEFE sur les instances réduit à 8 jours le délai d'envoi de la convocation au Conseil d'Etablissement.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 02/2021-2022

1.5 Installation des instances

Le Proviseur remercie tous les membres de la communauté qui se sont portés volontaires pour siéger dans les nombreuses instances du lycée

Il rappelle que la composition de chaque instance a été établie en amont du conseil et que les membres ont été destinataires des documents afin de les vérifier avant la séance.

Il remercie les personnes qui ont œuvré pour que ce travail puisse être fait avant le Conseil d'Etablissement.

Il demande à l'assemblée si rien ne s'oppose à ce que les instances soient installées comme communiqué.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 03/2021-2022

2/ Fonctionnement pédagogique et éducatif

2.1 Bilan de la rentrée 2021

Le directeur des classes primaires de Moscou présente ce point pour le premier degré en prenant appui sur les chiffres de l'enquête de rentrée de l'AEFE de 2021.

Au premier degré, on note une augmentation des effectifs de 42 élèves par rapport à la rentrée 2020 pour un effectif total de 675 élèves : 174 (-2) en maternelle et 501 (+40) en élémentaire.

Pour mémoire, l'effectif au premier degré avait diminué de 82 élèves à la rentrée 2020.

Nous avons accueilli cette année 172 (+29) nouveaux élèves : 89 en maternelle et 83 en élémentaire. Ils représentent 25,5% de l'effectif contre 22,4% de nouveaux élèves l'an dernier.

La structure de l'école primaire est stabilisée sur deux sites depuis la rentrée 2015, scolarisant chacun les élèves de la PS au CM2 et composée de 28 classes, 15 sur le site EIB et 13 sur le site IDF.

La moyenne générale est de 24,2 élèves par classe (22,8 en 2020 ; 24,8 en 2019 ; 25,3 en 2018 ; 25 en 2017 ; 26,7 en 2016).

Les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- L'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2 ;
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP. Ce dispositif a été étendu aux classes de cycle 2 à la suite du stage EMILE mené en 2019 ;
- L'enseignement de l'anglais est dédoublé à partir de la classe de CP depuis la rentrée 2020 ;
- Le dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile a été étendu à 1 ETP sur chaque site à la rentrée 2020 pour toutes les sections.
- Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, un projet de « classe d'accueil des élèves allophones » est en cours d'évaluation.

Ce dispositif permet d'aider les élèves les plus fragiles en français durant la première période de l'année scolaire en leur permettant de bénéficier d'un temps spécifique d'enseignement massé du FLSco d'une heure et demie par jour.

L'enseignement est assuré par 15 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 1 titulaire non-résident, ainsi que 28 enseignants en recrutement local, dont 11 enseignants de langue, 2 enseignants de FLSco et 2 documentalistes. A la rentrée, un nouveau coordonnateur a pris ses fonctions sur le site Ivan Bounine et six nouveaux enseignants ont été accueillis en primaire et un au mois d'octobre.

Le Proviseur indique à son tour qu'à la rentrée tous les postes étaient pourvus au 2nd degré malgré un turn-over important dans les équipes. Il cite en particulier l'arrivée du nouveau Directeur Administratif et Financier, d'une nouvelle chargée de communication, de plusieurs enseignants, dont la documentaliste, d'une nouvelle Conseillère Principale d'Education, d'une nouvelle infirmière, d'une nouvelle secrétaire de direction et de nouveaux agents de services.

Il présente ensuite les éléments du tableau de bord concernant les effectifs, la structure et les examens à partir du document envoyé en amont du CE. Il insiste en particulier sur l'augmentation des effectifs en cette rentrée (+56). Cet élément est de nature à rassurer la communauté au regard de la baisse sensible connue à la rentrée 2020 (- 85). Il note qu'à effectifs quasi identiques, les données ont changé en 10 ans entre 2011 et 2021 : la population des enfants russes et celle des enfants franco-russes a doublé pendant que la population des enfants « franco-français » a diminué de moitié. Les Français (franco-français et franco-russes) représentent aujourd'hui 46,4% de l'effectif pendant que les Russes atteignent 40%.

Le lycée comporte toujours 52 classes. L'effectif moyen par classe pour l'ensemble du lycée est de 23,6 élèves avec des conditions très favorables en lycée où il s'élève à 20,5.

Concernant les postes le Proviseur continue sa présentation en expliquant que le lycée dispose d'un poste de résident supplémentaire grâce à la création d'un poste en histoire-géographie. Il indique cependant que deux postes sont gelés au 1er degré. En effet, l'annonce tardive de leur départ n'a pas permis de recruter des résidents sur les postes de deux enseignants qui ont quitté le lycée au courant du mois d'août. Ces postes seront proposés lors de la campagne de recrutement des résidents.

Concernant les examens, le Proviseur revient sur la présentation faite lors du précédent CE. Il se réjouit des excellents résultats, y compris en termes de mentions, tout en regrettant que le lycée n'ait pas obtenu 100% de réussite en raison d'un candidat qui a cumulé trop d'absences pendant l'année pour prétendre au baccalauréat. Il conclut ce point en notant la belle progression d'ensemble des élèves de première qui obtiennent une moyenne de 13,31 aux épreuves anticipées de français.

Concernant la situation sanitaire, le Proviseur indique que le protocole en vigueur au LFM donne satisfaction dans la mesure où, depuis plus d'un an, il a permis d'éviter de former des clusters dont les conséquences auraient été fâcheuses pour le bon fonctionnement du lycée.

Le lycée respecte la réglementation russe, en particulier au sujet de la quatorzaine de 14 jours. Interrogé sur ce point à la demande des représentants des parents à la CHS, notre avocat a répondu que la réponse apportée par le lycée est conforme à la réglementation applicable non seulement aux établissements scolaires russes, mais également aux règles sanitaires édictées par le médecin hygiéniste en chef de la Fédération de Russie qui s'appliquent à tous sur le territoire de la Fédération de Russie (sans distinction d'âge ou de nationalité). Au regard du caractère impératif du texte, notre avocat juge inopportun de s'affranchir de cette règle.

Le Proviseur profite de ce point pour remercier les membres de la CHS qui se sont réunis maintes fois pour piloter ce dispositif.

Il ajoute que, la situation n'étant pas bonne à Moscou, le protocole reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Il demande aux membres du CE de bien vouloir faire passer le message suivant : **faire confiance au lycée et montrer de la patience au regard de la réalité actuelle de la crise sanitaire localement.**

Il indique enfin les données suivantes :

- Le lycée atteint actuellement un taux de 67% de personnels vaccinés (tout type de vaccin)
- 8 classes ont été mises en quatorzaine depuis la rentrée : 3 au 1^{er} degré ; 5 au 2nde degré
- 12 élèves ont été diagnostiqués positifs au Covid (certains au retour des vacances ce qui a évité la fermeture des classes)
- 30 cas contact ont été recensés chez les élèves. 17 au 1^{er} degré, 13 au second degré.
- 5 cas positifs et 3 cas contact chez les personnels

Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, demande où en est la demande de constituer une équipe autour de l'infirmière pour le protocole « après Covid ».

Le Proviseur répond qu'une première rencontre a eu lieu entre des représentants des parents et l'infirmière en amont de la précédente CHS et que cette opération sera renouvelée pour la prochaine réunion qui interviendra dans quelques semaines.

Il indique qu'il est important de fixer un cadre de sortie de protocole afin de donner de la visibilité à la communauté. Il ajoute que le site officiel <https://xn--80aesfpebagmfb1c0a.xn--p1ai/information/> permet d'avoir des éléments objectifs quant à l'évolution de la crise sanitaire. A ce titre, il note qu'une zone est considérée « saine » en dessous de 30 cas pour 100 000.

2.2 Présentation du plan d'évaluation

Le Proviseur Adjoint présente ce point.

A compter de la session Baccalauréat 2022, les enseignements de 1^{ère} et de terminale compteront à hauteur de 60% pour les épreuves finales et 40 % pour le Contrôle continu.

Ainsi le Ministère de l'Education Nationale demande que chaque Etablissement Scolaire présente un Projet d'Evaluation Locale (PEL).

De ce fait dans le cadre d'une concertation, les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique ont été réunis. Le PEL a été validé à cette occasion.

Les principes sont les suivants :

1. Suivre les programmes du Ministère de l'Education Nationale (MEN)
2. Présenter une équité de traitement entre les élèves du cycle terminal (1^{ère} et Terminale)
3. L'élève doit être évalué
4. L'élève doit avoir une moyenne

Le PEL rappelle ces principes.

Pour l'évaluation, il est rappelé la liberté pédagogique de l'Enseignant, dans le cadre de la concertation pédagogique. Les élèves seront évalués tout au long de l'année et selon diverses formes. Les enseignants annoteront avec des appréciations constructives.

Pour la moyenne, elle se veut représentative du niveau de l'élève. Elle sera indiquée sur PRONOTE.

En cas d'absences lors des évaluations : deux cas de figure :

1. Justifiée : l'enseignant peut convier l'élève à une nouvelle évaluation. Si l'élève est de nouveau absent à cette dernière, le protocole de remédiation est mis en place avec une convocation pour une nouvelle évaluation. Si l'élève s'y soustrait de manière répétée ou volontaire, le Chef d'Etablissement peut, à la suite d'une rencontre avec la famille, apposer une sanction. L'élève sera dès lors convoqué à une épreuve de remplacement.
2. Sans motif : le même protocole se présentera. Un rappel à la famille sera effectué en ré expliquant le protocole d'évaluation. Sans moyenne significative, l'élève sera convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de remplacement en fin de période.

Le Proviseur Adjoint présente également le planning annuel des devoirs surveillés (DST).

Date	Classe concernée	DST de
7 décembre 2021	Premières	EAF écrits blanc
15 janvier 2022	Terminales	SES et SVT
22 janvier 2022	Terminales	PC et HLP
29 janvier 2022	Terminales	Maths
5 février 2022	Terminales	LLCE
12 février 2022	Terminales	HGGSP
19 mars	Terminales	Bac Blanc philosophie
26 mars	Premières	EAF écrits blanc

Pour information, épreuves terminales de spécialités :

14-16 mars	Terminales	Epreuves de Spécialités
------------	------------	-------------------------

Le Proviseur Adjoint ajoute que les épreuves de préparation aux épreuves pratiques de SVT et de physique-chimie seront organisées ultérieurement.

2.3 Présentation de la charte informatique et de la fiche de collecte des données (pour information)

Le Proviseur explique que l'Agence a demandé à ses établissements de se mettre en conformité au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement européen.

A ce titre la charte informatique a été modifiée. Elle sera diffusée après présentation au CE.

Au-delà de la mise en conformité avec le RGPD, elle prend en compte les nouveaux usages liés à l'enseignement à distance.

Un nouveau document a par ailleurs été créé : la fiche de collecte des données. Sa vocation est double : informer les parents du traitement des données personnelles et s'assurer qu'ils en ont pris connaissance.

2.4 Programme annuel des actions santé et citoyenneté (pour adoption)

Point présenté par le Proviseur Adjoint

Le lycée de Moscou est un établissement homologué par le Ministère de l'Education Nationale. Ses missions éducatives comprennent le pédagogique, mais aussi des missions de préventions qui incombent à l'ensemble du personnel.

Dans le cadre du Comité Education, Santé et Citoyenneté, les personnels sont amenés à proposer tout au long de la scolarité des actions de préventions et de compréhension du monde.

Ce plan d'éducation à la santé et à la citoyenneté mobilise de nombreux acteurs dans et au-delà des murs du Lycée

En lien avec les membres de l'Ambassade, les membres du Samu social, les parents ou l'Association intervenant dans les Orphelinats (projet citoyenneté et inclusion en 3e et terminale), les élèves sont sensibilisés sur différents aspects.

Le plan s'articule sur 3 axes :

- Un plan d'actions ponctuelles proposées aux élèves selon les niveaux de classes.
- Une mise à disposition de ressources documentaires propices à aborder soi-même ou en groupe les différentes thématiques abordées
- La participation d'élèves volontaires en petits groupes constitués autour d'adultes référents de l'équipe éducative du lycée ou autour du conseil de la vie lycéenne (CVL) et de l'association des élèves du lycée (AEL)

Il est piloté par le CESC et concerne à la fois le Primaire et le secondaire à tous les niveaux.

Programme en Primaire :

- Hygiène corporelle
- Le permis internet Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade
- Permis Piéton Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade
- Sécurité dans les transports en commun

Programme au Collège et au Lycée :

- en sixième :
 - * les violences relationnelles en milieu scolaire et sur Internet Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade en février 2022 et actions des élèves de Terminale pour « être auprès d'eux et non entre eux et le monde »

- * Formations des délégués : Apprentissage citoyenneté et médiation en classe
- en cinquième :
 - * Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 1 (ASSR1) : professeur référent sécurité routière : **Mars-Avril 2022**
 - * Formations des délégués : Apprentissage citoyenneté et médiation en classe
- en quatrième : Promotion d'une culture de l'égalité
 - * construction de la relation fille-garçon : Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade **janvier 2022**
 - * « Education à la sexualité » : actions menées par l'Infirmière et les enseignants de SVT dans le cadre du programme pédagogique **année 2021-2022**
- en troisième :
 - * « prévention des conduites addictives » : Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade **janvier 2022** en partenariat avec la police russe.
 - * PIX : compétences informatiques et sensibilisation aux dangers d'internet : professeur de Technologie
 - * ASSR2
- en seconde :
 - * « respect des différences » **mars 2022** : Actions prévues avec l'Attaché de Sécurité de l'Ambassade

Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, demande si la formation aux premiers secours existe toujours en classe de CM2.

Le Directeur des classes primaires répond que cette action n'a pas été conduite depuis la crise sanitaire, mais qu'elle reprendra dès que les conditions le permettront.

Mme Delpal demande si la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) peut être organisée localement.

Le proviseur lui répond qu'il a interrogé l'ambassade et qu'il fera connaître la réponse dès réception.

Lisa Quenelle, représentante des élèves, propose de favoriser la venue de professionnels dès que la situation le permettra

Le Proviseur la remercie et note sa proposition.

M Cattin, représentant des parents d'élèves, demande la fréquence de ces actions.

Le Proviseur répond qu'il s'agit d'actions ponctuelles. Le Proviseur Adjoint ajoute que les programmes scolaires couvrent également les problématiques santé et citoyenneté. Il conclut en disant que le rôle des parents consiste à entretenir un dialogue permanent avec leurs enfants sur ces thématiques.

Monsieur Etlicher, représentant des parents d'élèves, s'étonne que PIX ne soit pas commencé avant la 3^{ème}.

Le Proviseur Adjoint indique qu'en 3^{ème} il s'agit de le valider mais que cette action débute en 6^{ème} avec une montée en compétences des élèves tout au long du collège. Il ajoute également que la sensibilisation débute dès le primaire avec le « permis internet ».

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte : 04/2021-2022

2.5 programme annuel d'éducation à l'orientation

Le Proviseur retrace les grandes lignes du programme annuel à partir du document « programme d'information et d'orientation 2021/2022 »

Il précise que la situation sanitaire ne permet pas pour l'instant d'organiser des conférences en présentiel, ni de conduire le traditionnel forum des métiers.

A ce dernier titre, il note une proposition récente des représentants des parents d'élèves de tenter d'organiser des rencontres en lignes avec des professionnels qui pourraient présenter les formations et les métiers de leur domaine.

Il indique qu'une mission d'orientation à distance de quatre jours est programmée la semaine 47. Elle sera animée par Monsieur Pelletier, psychologue de l'éducation nationale, qui conduira des entretiens individuels d'orientation, des webinaires thématiques et une conférence en ligne pour les parents sur l'enseignement supérieur et la procédure Parcoursup.

Il ajoute qu'un enseignant du lycée Lakanal sera présent dès le 18 novembre à Moscou pour présenter les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Contact est également pris avec le lycée du Parc à Lyon pour renforcer le lien entre nos deux établissements, à l'instar de ce qui est envisagé avec Lakanal.

Il rappelle l'action précieuse menée par Monsieur Olivier, Professeur Ressources Information et Orientation, qui reçoit de très nombreux élèves et leur famille et qui œuvre pour que toute information soit portée à la connaissance des intéressés.

Il salue son travail comme il salue l'implication de la documentaliste, Emilie Bonnaud, qui se propose d'enrichir et de faire vivre le fonds documentaire dédié à l'orientation.

Il cite enfin la volonté de l'Association des Elèves du Lycée (AEL) de constituer une base de données des anciens élèves du lycée afin de tisser un lien avec eux pour échanger « entre pairs » sur l'enseignement supérieur et les conditions de la vie étudiante.

A ce titre, il insiste sur la fréquentation de la plateforme Agora-Monde à laquelle tous les élèves de lycée sont inscrits et où ils peuvent dialoguer avec les élèves et anciens élèves du réseau.

Gloria Pons, le Vice-Président du Conseil des Délégués pour la vie lycéenne et collégienne, demande si les élèves de seconde peuvent être invités à participer à des cours de spécialité afin de faire leur choix.

Le Proviseur Adjoint indique que des webinaires seront proposés au deuxième trimestre sur la plateforme Agora. Le Proviseur et la Conseillère Principale d'Education ajoutent que les élèves de terminale rendront visite aux élèves de seconde pour leur parler de leurs enseignements de spécialité. Ils ajoutent que ce dispositif plaît beaucoup aux élèves qui peuvent échanger avec leurs pairs. Cette action est pilotée par l'Association des Elèves du Lycée.

Le Proviseur dit à Gloria qu'il note sa demande et verra s'il est possible d'y répondre favorablement.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 05/2021-2022

2.6 Projet d'ouverture de l'enseignement facultatif langues et cultures européennes en anglais

Le Proviseur présente le projet d'ouverture de cette option à partir de la classe de 5ème pour la rentrée 2022.

Il indique qu'il s'agit d'un enseignement complémentaire qui a pour objectif un approfondissement culturel et linguistique. Il s'agit bien d'un enrichissement et non d'un soutien.

Après accord du CE, les équipes se mettront à l'ouvrage pour définir les contours de la mise en œuvre concrète : volume horaire par niveau (1 ou 2 heures), taille du groupe, procédure de recrutement, compatibilité avec d'autres options ou enseignements « chronophages », contenus pédagogiques, partenariats ...

Pour conclure, le Proviseur estime que cet enseignement répond à une demande des familles et se réjouit de l'enthousiasme de l'équipe d'anglais.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 06/2021-2022

2.7 Voyages scolaires

Projets de sorties scolaires avec nuitées en 2021-2022

Le directeur de la section primaire présente les sorties scolaires avec nuitées pour le premier degré. Elles sont au nombre de 4 à ce jour.

Dans le contexte exceptionnel de cette année, les projets de voyages sont envisagés, mais pourront être annulés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

du 17 au 21 janvier 2022 CE1 A et B, CE1 CE2 Desna	du 7 au 11 février 2022 CM2 A et B Desna	du 23 au 27 mai 2022 CP A et B Desna	du 30 mai au 3 juin 2022 CE2 A et B (+ CE1-CE2) Desna
Repérage et d'orientation, Jeux pré-sportifs avec ballon, Théâtre, Questionner le monde	Ski, natation, échecs, sports collectifs...	Randonnée à pied, randonnées en vélos et activités d'orientation, Jeux de ballon, Activités artistiques, Questionner le monde	Repérage et d'orientation, Jeux pré-sportifs avec ballon, Théâtre, Questionner le monde
300€ par élève 61 élèves + 9 adultes Mélanie Audat Simon Perreault Rachel Normand	300€ par élève 52 élèves + 8 adultes Sylvestre Smorenburg Nathalie Paris	345€ par élève 45 élèves + 8 adultes Soazig Gautron Anne-Laure Jacquis	325€ par élève 67 élèves + 11 adultes Mélanie Audat Annabelle Père

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 07/2021-2022

3/ Fonctionnement administratif et financier

3.1 Modification du calendrier scolaire

Le Proviseur indique revenir comme convenu devant le CE pour la date du 07 mars qui avait été laissée en attente lors du CE sur le calendrier scolaire.

La Fédération de Russie ayant officiellement accordé un jour férié le 07 mars, il propose d'inclure cette journée dans le calendrier des jours fériés du LFM.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 08/2021-2022

3.2 Carte des emplois résidents

Dans le cadre de la campagne d'ouverture, fermeture ou modification de poste, le Proviseur propose de demander à l'Agence la création de deux postes d'enseignants du 1^{er} degré supplémentaires (au-delà des postes gelés cités précédemment).

Il indique que la situation s'est tendue concernant le vivier local et que la rentrée 2021 ainsi que la première période ont été difficiles de ce point de vue. Il estime que deux postes supplémentaires permettraient de sécuriser l'emploi enseignant au 1^{er} degré.

Monsieur Etlicher, représentant des parents d'élèves, demande si la création d'un Enseignant Maître Formateur est déposée pour le 1^{er} degré. Il estime qu'il y a un souci de vivier à Moscou qui est éloigné des lieux de formation. Il indique que d'autres établissements ont obtenu ce type de création pour la rentrée 2021.

Le Conseiller Culturel indique que l'Ambassade appuie la demande de création de postes. En revanche, il indique avoir appris récemment, comme le lycée, que l'Agence ne crée plus de poste de Maître Formateur dans la zone.

Monsieur Etlicher fait remarquer que 19 postes ont été créés en décembre 2020.

Le Proviseur explique, qu'informé de l'impossibilité de demander un poste de maître formateur, il a modifié la demande initiale (1 enseignant et 1 maître formateur) pour exprimer le besoin de deux postes d'enseignants résidents.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 09/2021-2022

3.3 Budget rectificatif N°2

Pour introduire la partie budgétaire, le Directeur Administratif et Financier rappelle qu'à la suite de la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique « GBCP », mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, l'exécution budgétaire est non pas par chapitres budgétaires mais par 3 grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

Ce budget rectificatif n°2 se caractérise essentiellement par la prise en compte de 2 éléments majeurs :

1. Des travaux importants d'urgence pendant les vacances d'été à l'école Ivan Bounine
2. L'impact financier relatif au COVID 19 par le remboursement aux personnels des tests PCR et par la mise en place de remises de 20% à destination des familles.

Les grandes tendances à retenir concernant ce budget rectificatif sont les suivantes :

Personnel	
Fonctionnement	205 000
Investissement	-3 290 000
TOTAL DES DEPENSES	-3 085 000

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 10/2021-2022

3.4 politique salariale 2022 pour les personnels de droit local

Avant présentation du Budget Initial, le Proviseur indique au Conseil d'Etablissement que la revalorisation salariale des agents de droit local s'élèvera à 7% pour l'année 2022.

3.5 Budget 2022

Le Directeur administratif et financier présente un Powerpoint rappelant les grands principes d'élaboration d'un Budget.

Pour l'EGD de Moscou, nous présentons un budget 2022 tenant compte de l'évolution moyenne du rouble sur les années précédentes et des prévisions d'évolution futures. Nous avons donc fait le choix prudent de faire un budget avec une parité de 1 euro / 85 RUB.

Ce projet de budget 2022, construit sur cette base d'élèves stabilisée (1218) permettra d'accompagner tous les projets pédagogiques, de conforter les conditions salariales des recrutés locaux, de poursuivre la politique d'amélioration des conditions matérielles d'accueil des élèves. Ce budget est caractérisé également par la concrétisation du projet d'extension du site de Milioutinski pour lequel l'établissement a thésaurisé depuis de nombreuses années par l'ouverture des crédits en AE et dans une moindre mesure en CP.

Les recettes :

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 8 245 887 € soit 8 % d'augmentation par rapport au budget rectificatif n°2 de 2021.

Recettes propres :

Elles représentent aujourd'hui 100,00 % des recettes budgétaires.

Les effectifs stabilisés de 1218 élèves ont servi de base pour le calcul des frais de scolarité à percevoir.

Les dépenses

DEPENSES (CP)	BI 2022
Personnel	2 850 000
Fonctionnement	1 713 415
Investissement	3 682 472
TOTAL	8 245 887

Le budget est présenté par destination.

Excellence éducative : 3 155 000 €

Personnel

Ce chapitre couvre les charges de personnels des personnes recrutées localement. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les salaires vont bénéficier d'une hausse de 7 %.

Fonctionnement

Les crédits de l'Infirmierie sont abondés à hauteur de 5 000,00 €, comme l'année précédente. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 180 000,00 €. Les voyages scolaires sont fixés à 100 000,00 € (avec une incertitude sur leur réalisation). Une ligne de 20 000,00 € pour les projets d'établissement.

En cours de présentation, Monsieur Etlicher, représentant des parents d'élèves, souhaite revenir à partir du terme « excellence éducative » sur l'inquiétude quant à l'attractivité des emplois au LFM constatant une crise de recrutement. Il cite les préavis de grève déposés pour étayer son intervention et se demande s'il est le seul à être interpellé par le sujet.

Le Proviseur lui répond que les préavis de grève et grèves ne sont pas le fait de Moscou mais le fruit d'appels à la mobilisation dans tout le réseau de la part des organisations syndicales. Il ajoute que la problématique de l'emploi au lycée le préoccupe tout autant et qu'il la partage régulièrement avec l'Agence et le Poste.

A l'issue de cet échange, le Proviseur souhaite que le Directeur administratif et financier puisse continuer à présenter le budget. Monsieur Etlicher en convient, mais demande que son intervention soit consignée au PV.

Accompagner et faire vivre le réseau : 70 000 €

La réforme budgétaire relative aux doubles flux a fait sortir du budget toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. Il ne reste dans cette destination que la participation au fonctionnement et la mutualisation pour (50 000,00 €), les dépenses de la caisse de solidarité (5 000,00 €) et l'enveloppe relative à la communication (15 000,00 €).

Modernisation (support et immobilier) : 1 338 415 €

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2022 à 908 415 €. Elle finance les locations (salles de sport et piscine, École et le financement de travaux d'entretien courant ;

L'enveloppe « Administration générale » est à 235 000 € et celle « Informatique » à 75 000 €

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est faible du fait de la mise en place du module « ordre de reversement » dans le logiciel AGE.

Enfin, l'enveloppe « Prévention et Sécurité » qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..) est à 100 000 €

Les dépenses d'investissement : 3 682 472,00 €

En section d'investissement sont inscrits 100 000 € de dépenses pour le renouvellement et les nouveaux besoins en divers matériels informatiques et multimédias afin de maintenir un équipement fonctionnel et moderne et 15 000 € pour le renouvellement du logiciel de facturation. Un crédit a été ouvert de 30 000 € en Administration Générale pour financer d'éventuels achats immobilisables, la même somme en sécurité pour d'éventuels travaux ou achats de matériels dans le contexte sanitaire difficile actuel.

Enfin, une ligne de 200 000 € a été ouverte pour gros besoins en travaux d'entretien, 10 000 € pour l'aménagement immobilier et 3 297 472 € pour les dépenses liées au projet d'extension du site de Milioutinski et à la rénovation du pôle scientifique.

Conclusion

Le lycée français de Moscou confirme sa situation financière saine et démontre sa capacité à assurer le financement du projet immobilier prévu de longue date.

Concernant le budget, Monsieur Cattin, représentant des parents d'élèves, note qu'il est équilibré mais demande ce qu'il se passe en cas de profit.

Le Directeur administratif et financier répond que le budget est exécutoire jusqu'au 31 décembre. A cette date, l'Agent Comptable en prend « une photographie » et constate la variation du fonds de roulement.

Monsieur Ferrari, élu des Français de l'étranger, explique qu'on ne peut pas comparer la comptabilité publique à la comptabilité privée. L'excédent entre dans le fonds de roulement. Il n'y a pas de notion de profit en comptabilité publique.

Monsieur Mégrelis, élu des Français de l'étranger, dit que le fonds de roulement est « rapatrié » sur le compte de l'AEFE.

Le Directeur administratif et financier indique qu'en réalité les réserves de l'établissement sont sur les comptes du lycée.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 11/2021-2022

3.6 Contrats et conventions

Le Proviseur et le Directeur administratif et financier informent le Conseil d'Etablissement des conventions de mise à disposition des locaux du LFM avec l'Apeng, L'Institut Français et la Paroisse.

3.7 Immobilier

Le Proviseur et le Directeur administratif et financier retracent les travaux conduits pendant l'été :

Ecole Ivan Bounine : remplacement de tous les plafonds, de certains planchers et consolidation des poutres du 4^{ème} étage

Ecole IDF : rénovation des escaliers

Milioutinski : rénovation des cages d'escalier

Concernant le projet immobilier, le Proviseur n'a pas davantage d'informations qu'au précédent Conseil d'Etablissement. Il redit que l'Agence, appuyée par l'avocat du lycée, a rédigé une proposition d'amendement à l'accord intergouvernemental et au bail qui a été remise à la partie russe en vue des prochaines discussions.

Le Conseiller Culturel indique que des négociations sont prévues en décembre. La partie française attend à cette occasion une réponse à la proposition faite par l'Agence. Il affirme s'employer auprès du MID pour plaider la cause de ce dossier et espère que la dynamique favorable du mois de juin sera maintenue.

Monsieur Ferrari, élu des Français de l'étranger, demande si une mission de la DIL a eu lieu pendant l'été. Le Conseiller culturel, répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de mission de ce type. Il ajoute qu'aucun bilan mission ne lui a été adressé. Monsieur Mégrelis, élu des Français de l'étranger, indique qu'il a, conjointement avec la sénatrice Cazebonne, transmis un courrier au Gouvernement concernant le projet immobilier.

Concernant la création d'un service de restauration à l'école IDF, Monsieur Cattin, représentant des parents d'élèves, demande quel est le calendrier et exige un engagement ferme du Proviseur sur ce point.

Le Proviseur lui répond que le dialogue est maintenu avec les services de l'Ambassade, la DIL à Paris et l'Agence. Il ajoute qu'il n'entre pas dans ses prérogatives de prendre un engagement concernant un bâtiment qui n'appartient pas au lycée.

Monsieur Cattin prend bonne note de la réponse et ajoute que toutes les parties prenantes doivent s'impliquer en urgence sur des délais plus concrets, sachant que ce projet est à l'étude depuis près de 20 ans sans résultats et que tous les ministères responsables sont représentés au sein de l'Ambassade de France à Moscou,

Le Conseiller Culturel indique que la décision se prendra à Paris entre la DIL et l'AEFE.

Madame Pechmajou, représentante des personnels, ajoute que la création d'un service de restauration induira une nouvelle organisation horaire de la journée et, donc, un nouveau type de cohabitation avec les habitants de l'IDF.

4 / Question diverses

Questions diverses des Parents

1. Vie scolaire - Demandes d'éclaircissements relatives au LFM :

- **Quelle est la loi, russe ou française, qui s'applique à chaque site ? (Protocoles utilisés ?)**

Comme indiqué en séance, concernant le protocole sanitaire, le lycée applique les grands axes du protocole russe, en particulier le principe de la mise en quarantaine pour 14 jours. La lecture des compte-rendu de CHS est instructive de ce point de vue.

- **CHS : mise en place de groupes de travail (post-covid + addictions drogues, alcool...) ?**

Question traitée en séance :

Le plan de prévention santé et citoyenneté présenté en séance prévoit des groupes de paroles à la demande des élèves autour de l'infirmière.

Concernant le post-covid, une première rencontre a eu lieu entre des représentants des parents et l'infirmière en amont de la précédente CHS.

- **Mise en place systématique de cours à distance pour les enfants cas contact (collège et lycée).**

Le LFM assure tous les cours à distance lorsqu'une classe entière est en quatorzaine. De ce point de vue, il a atteint un niveau de performance élevé.

En revanche, les enseignants fournissent tous les éléments nécessaires aux élèves « cas contact » via Pronote afin qu'ils puissent suivre à distance.

Des binômes sont constitués dans chaque classe afin que les élèves aient un référent parmi leurs camarades de classe. Dans certaines classes, les élèves ont spontanément créé un groupe WhatsApp.

Elisa Quenelle, représentante des élèves, confirme que dans sa classe un groupe WhatsApp existe, mais qu'il n'est pas toujours aisé de le faire vivre.

Elle demande la possibilité d'enregistrer les cours des enseignants. Le Proviseur lui indique que sa demande est notée mais ajoute le point suivant :

Même s'il a pu arriver que quelques enseignants l'expérimentent, l'enseignement mixte qui consiste à allumer caméra et micro lors d'un cours en présentiel ne donne pas satisfaction. Un cours prévu pour être fait en classe ne permet pas un suivi à distance : il est vivant et le professeur mobile dans sa classe.

- **Mesures relatives à l'absentéisme des élèves aux cours et à l'absence aux examens.**

Pour les examens, le projet d'évaluation présenté en séance décrit très précisément le protocole mis en place au lycée.

En ce qui concerne l'absentéisme, il convient tout d'abord d'affirmer que le LFM n'est pas confronté à un absentéisme important, il ne connaît pas d'élèves décrocheurs. De ce fait, l'absentéisme est une problématique qui concerne une partie limitée, mais réelle de nos élèves.

Le service de la vie scolaire, Conseillère Principale d'Education et Assistants d'Education, réalisent un travail remarquable à partir des appels horaires effectués par les enseignants : les familles, qui n'ont pas informé le lycée, sont contactées pour connaître la raison de l'absence. Si la situation n'est pas claire ou si elle se reproduit, un dialogue s'engage entre le lycée, la famille et l'élève pour faire cesser les absences.

Mme Rey, Conseillère Principale d'Education, ajoute que l'absentéisme est un phénomène complexe qui peut résulter de différents facteurs : difficulté d'adaptation à l'organisation scolaire, problématique d'orientation etc. ... Elle cite également le plan social, familial et de santé. Elle indique que, face à ces différents facteurs, une réponse personnalisée est apportée en équipe. Le dialogue avec la famille est privilégié dans toutes les situations. Quand la situation le nécessite, notamment quand un élève est jugé en danger, un signalement est adressé à l'Ambassade. Une mesure éducative pouvant aller jusqu'à la sanction peut être également prononcée.

Elle conclut en disant que, lors des opérations de rentrée, les familles sont destinataires du règlement intérieur ainsi que de la charte de bonne rentrée. Ces documents rappellent que l'assiduité est non seulement une condition essentielle pour mener à bien le projet de l'élève, mais s'impose à tous les enseignements.

- Mesures d'aide aux enfants en grande difficulté scolaire.

Les enseignants mettent en œuvre la différenciation pédagogique dans leurs classes afin d'apporter à chacun les éléments dont il a besoin pour progresser.

D'autre part, certains niveaux de classe connaissent l'accompagnement personnalisé en français et en mathématiques, le projet Voltaire vient en soutien aux élèves qui doivent encore progresser dans la maîtrise de la langue et l'enseignement du français langue de scolarisation est assuré jusqu'en classe de seconde.

On peut également ajouter les très nombreux PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui lient les élèves, leur famille et le lycée.

Alexandre Besch, représentant des élèves, souhaite faire connaître sa situation personnelle quant à l'aménagement des temps d'évaluation en classe au regard de son aménagement des conditions d'examens. Le Proviseur en prend note et le Proviseur Adjoint lui indique qu'il le recevra rapidement pour étudier cette question.

- Peut-on mettre en place une commission paritaire pour la répartition des élèves par site au primaire ?

Cette commission a existé dans le passé. Cependant, la situation actuelle ne permet pas de procéder ainsi : dès que la montée de cohortes est réalisée et dès que les dossiers en attente depuis un an sont intégrés, il n'y a plus de place à distribuer à IDF.

- Quel est le pourcentage du budget des dépenses en monnaie locale ? Quelle solution long-terme pour une stabilité des frais d'écolage en rouble ?

Le Directeur administratif et financier indique que le pourcentage est 40 % en euros et 60% en roubles.

L'AEFE a fait le choix de l'expression des tarifs en euros en raison de la volatilité du rouble, ce cas de figure existe ailleurs dans le réseau.

Interrogée récemment, elle nous a confirmé sa volonté de rester en l'état afin de garantir le modèle financier du LFM.

2. Soutenir le renforcement de l'attractivité du LFM - Excellence

- Langue française : demande de mise en place dès la 6^{ème} de classes passerelles pour l'adaptation des enfants.

Une expérimentation est actuellement menée au 1^{er} degré afin d'augmenter le volume de français, langue de scolarisation pour un groupe d'élèves qui sortent de la classe - 1,5 heures par jour.

Si ce dispositif est satisfaisant, il sera reconduit et le 2nd degré l'étudiera afin de s'en inspirer. Aucun délai précis de mise en place n'est donné.

- Langue anglaise : cours en demi-classe dès la 6^{ème} ?

Le volume horaire dédié aux classes du 2nd degré en langue ne permet pas de constituer des demi-groupes d'enseignement.

L'ouverture de l'option facultative langue et culture européenne devrait permettre une pratique supplémentaire pour les élèves motivés.

- Langue russe :

- Peut-on créer des groupes intermédiaires au primaire ?

Le programme d'enseignement du russe est décliné en fonction de deux profils différents :

Pour les élèves pour lesquels la langue russe est considérée comme une langue vivante étrangère, le programme d'enseignement s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Il doit comme pour l'enseignement de l'anglais, pour les élèves ayant suivi au moins 3 ans d'enseignement du russe, permettre d'atteindre au moins le niveau A1 dans les cinq activités langagières (Écouter et comprendre, Lire et comprendre, Parler en continu, Écrire, Réagir et dialoguer). Toutefois, les activités proposées ne se limitent pas au niveau A1 car le niveau A2 peut être atteint dans plusieurs activités langagières. L'hétérogénéité de ces groupes est prise en compte par les enseignantes de russe.

Pour les élèves pour lesquels la langue russe est considérée comme une langue première ou seconde (les élèves russophones ou bilingues), le programme est construit localement et prend appui sur une méthode utilisée dans les écoles russes, sans, bien sûr, que les 2x45 minutes par semaine ne permettent d'aborder l'ensemble des apprentissages inclus dans ce programme.

La constitution des groupes tient compte du profil des élèves, ce qui explique que pour certains niveaux d'enseignement, il y ait deux groupes « russe renforcé » et un groupe « Langue vivante étrangère ». Les élèves nouvellement arrivés et ne maîtrisant pas la langue russe sont affectés dans les groupes « Langue vivante étrangère », ce qui explique l'hétérogénéité de ces groupes, hétérogénéité qui est prise en compte par les enseignantes de russe.

L'enseignement du russe au lycée français de Moscou a fait l'objet d'une visite de Monsieur l'Inspecteur Général de russe en France en 2019 et les enseignantes de russe font partie, au même titre que les professeurs des écoles, du plan de formation continue des personnels (PFCP) de la zone Europe, qui leur permet de bénéficier de stages au cours de l'année. Nous sommes toujours en réflexion, en relation avec l'EMCP2 de l'établissement, sur ce sujet afin de répondre au mieux à cette hétérogénéité.

- **Peut-on créer des cours débutants optionnels (LV3) au niveau lycée ?**

La dotation en moyens horaires et humains ne permet pas au LFM de créer des groupes supplémentaires pour ouvrir cette option aux grands débutants.

Les élèves qui ont débuté le russe avant la classe de seconde peuvent le conserver jusqu'au bac et le choisir en LV A, B ou C selon leur niveau.

Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, fait remarquer que dans certains lycées en France il est possible de débiter une LV3 à partir de la seconde. Le Proviseur répond que les lycées en France voient arriver chaque année une nouvelle cohorte de seconde de plusieurs centaines d'élèves. Ce n'est pas le cas au LFM où les nouveaux élèves sont peu nombreux et où les demandes de LV3 russe se comptent à l'unité.

- **LANGUES : peut-on systématiquement inscrire les enfants en test de langues (budget LFM) dans toutes les langues pour les niveaux CM2, 3ème et Terminale avec participation optionnelle ?**

Le Directeur des classes primaires indique qu'au premier degré une quinzaine d'élèves ont été présentés au DELF Prim (3500 roubles, à la charge des familles) et une vingtaine d'élèves au Cambridge (5050 roubles, à la charge des familles).

Au second degré, des certifications sont proposées tous les ans en allemand et en russe. L'espagnol faisait de même jusqu'à la crise sanitaire.

En anglais, une préparation au Cambridge était proposée aux élèves par le lycée. Elle a été abandonnée en raison du peu d'assiduité des candidats.

Les certifications existantes seront à nouveau proposées cette année, mais le lycée ne peut en assumer la charge financière (3000 roubles en moyenne par certification).

Monsieur Cattin, représentant des parents d'élèves, estime que ce type de tests réalisés par ces organismes extra-scolaires et internationaux permettent aux parents d'avoir un référentiel international quant au niveau en langue de leurs enfants. Ce référentiel est d'autant plus crucial, que nombre d'élèves sont destinés à poursuivre leur scolarité à l'étranger. M. Cattin demande si un sondage auprès de l'ensemble des familles peut être effectué afin de recenser le nombre exact d'élèves intéressés par les tests de langue.

Le Proviseur répond que les enseignants ont été interrogés en amont du CE et qu'ils feront le nécessaire pour informer les élèves des certifications qui sont prévues.

Monsieur Cattin ajoute que, à défaut de financement par le lycée, de nombreuses familles seront malgré tout intéressées par les certifications et prêtes à payer les frais d'inscriptions.

Monsieur Mégrelis, élu des Français de l'étranger, indique que, au vu des réserves du lycée d'environ un million d'euros, il estime que le lycée pourrait prendre à sa charge le coût des certifications. Dans le même

esprit, il ajoute être en accord avec Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, quant à l'ouverture de la LV3 russe à partir de la seconde.

- **EMILE primaire : peut-on remettre pendant les cours d'EMILE en russe/ anglais un cours en français pour les enfants en difficulté ?** Question oubliée en séance. Les éléments de réponse ci-dessous pourront être repris lors de la prochaine séance.

EMILE désigne une matière autre que linguistique enseignée en langue étrangère. Il s'agit donc d'enseigner un contenu disciplinaire dans une autre langue que la langue d'enseignement.

A la suite de son intervention en 2019, l'Inspecteur de l'Education Nationale a demandé d'abandonner l'étiquetage « EMILE français », le français étant la langue majoritaire d'enseignement, il ne s'agit pas d'EMILE. Selon les besoins des élèves et pour répondre aux objectifs d'apprentissage fixés dans chaque séquence, le dispositif peut prendre plusieurs formes.

Toutefois, dans des cas particuliers où la priorité porte sur des élèves à besoins spécifiques, il peut être envisagé d'utiliser le temps de ce dispositif pour créer un groupe de besoin pour du soutien en langue française.

- **Combien y a-t-il de classes à double niveau cette année dans le primaire ? Demande de scinder en classe de simple niveau dès la rentrée 2022.**

Question déjà abordée en conseil d'école. Pour mémoire la réponse est la suivante :

La structure comporte cette année 4 classes de double section en maternelle et 2 classes de double section en élémentaire (CE1-CE2).

Le directeur rappelle en premier lieu que de nombreuses recherches ont conclu que les élèves évoluant dans ces classes doubles réussissaient aussi bien que les autres, sinon mieux. Par ailleurs, l'hétérogénéité existe dans toutes les classes, ce qui conduit nécessairement les enseignants à pratiquer la différenciation pédagogique pour répondre aux différents profils des élèves.

Ces classes à double section, plutôt qu'à double niveau, permettent de répondre à la répartition très différente d'une cohorte à l'autre et en fonction du nombre de classes disponibles sur le site.

- **Quelle est la répartition des enseignants dans le primaire et dans le secondaire entre résidents, titulaires et contrats locaux ? Quel est l'objectif de la direction du LFM ?**

Cette question a été traitée en séance : l'objectif est de consolider l'emploi résident et de continuer à former un vivier de remplaçant au niveau local.

- **Evolution salariale pour les contrats locaux et ajustement de l'ISVL ?**

L'augmentation salariale pour l'année 2022 a été annoncée en séance. Elle est de 7% pour les personnels de droit local.

Le calcul de l'ISVL ne relève pas du lycée, mais de l'Agence qui la met à jour régulièrement à partir d'indicateurs objectifs.

Monsieur Barthélémy, représentant des personnels, fait savoir au Conseil que l'ISVL a baissé significativement, entraînant une baisse du pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation. Il évoque l'attractivité pour les postes de résidents, car Moscou est passé, selon ces informations, de la 3^{ème} à la 29^{ème} place dans la grille de cette indemnité. Il indique que, n'ayant plus les moyens de vivre à Moscou, des personnels se préparent à en partir.

Le Proviseur indique à son tour que toutes ces inquiétudes sont remontées à l'Agence.

- **Adéquation des rémunérations avec le marché pour les contrats locaux ?**

La moyenne des salaires des enseignants constatée à Moscou est de 100 000 roubles. Au LFM un enseignant de droit local débute à 155 525 roubles (166 411 au 01/01/2022)

- **Quand sera mise en place une solution pour les repas chauds sur le site IDF ?**

Comme indiqué en conseil d'école et en séance, le dialogue est maintenu avec les services de l'Ambassade pour aboutir à la création d'un espace de restauration sur le site de l>IDF.

- **Voyages scolaires**

Comme indiqué en séance, la période sanitaire actuelle n'est pas propice aux voyages scolaires avec nuitées. Les projets présentés en CE le sont à titre indicatif. Leur organisation dépend de l'évolution de la pandémie en Russie. Ils ont été présentés en séance pour obtenir l'accord du CE mais ne seront organisés qu'avec la garantie de la sécurité sanitaire du groupe concerné, mais aussi celle du respect des délais nécessaires à leur organisation.

Il est à noter que de nombreuses sorties ponctuelles se sont déjà déroulées depuis la rentrée (musée, théâtre, semaine du goût ...)

3. **Chantier de l'extension du LFM : Evolutions et perspectives.**

Traité en séance (point immobilier)

Fin de séance à 20h06

La secrétaire de séance,

Mme Sandrine REY
Conseillère Principale d'Education

Les secrétaires-adjoints de séance,

MM. ETLICHER et CATTIN
Représentants des parents d'élèves

Le 30 novembre 2021

Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Proviseur du lycée



